



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
JOCELYNE CABANAL, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

N°50

23 OCTOBRE 2025

BUDGET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le travail parlementaire doit rectifier un PLFSS trop dur

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2026 est un texte injuste et brutal qui ne résout pas les problèmes structurels de la Sécurité sociale. Dans un contexte politique inédit, la CFDT prend acte de cette version initiale, préparée par les gouvernements précédents et que complète une lettre rectificative afin d'intégrer la suspension de la réforme des retraites.

La CFDT demande aux parlementaires d'améliorer le texte pour que les efforts soient équitablement partagés.

- **La CFDT restera mobilisée tant que la suspension de la réforme des retraites ne sera pas effective.** Elle approuve les dispositions en faveur des femmes proposées lors du conclave sur les retraites. Elle attend toujours une meilleure prise en compte de la pénibilité et conteste le choix d'une année blanche pour les pensions de retraite et les prestations sociales.
- **La CFDT s'oppose en particulier aux dispositions relatives à la branche Maladie.** Le niveau proposé pour l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) 2026 est irréaliste et renforcera la crise de l'hôpital public. Les efforts demandés sont déséquilibrés. **Le report de la protection sociale complémentaire pour les agents de la fonction publique hospitalière est inacceptable.** La CFDT dénonce une réforme du régime des ALD, la limitation des arrêts maladie, le doublement des franchises et l'extension de leur champ... À cela s'ajoute la limitation de la durée d'indemnisation des arrêts en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle. Socialement, c'est un texte très dur. Certes, il comprend aussi quelques avancées mais les efforts ne sont pas équitablement partagés. Ils ne touchent que les travailleurs, les retraités, les patients et les adhérents ou assurés des complémentaires santé.
- **Les entreprises sont épargnées par les efforts demandés.** Et ce, alors que la branche Accidents du travail/maladie professionnelle enregistrera un déficit d'1 milliard d'euros en 2026. Le PLFSS ne prévoit pas grand-chose par exemple pour lutter contre la financiarisation du système de santé.
- La CFDT signale enfin un impensé : la nécessité d'augmenter les ressources de la Sécurité sociale. **Cette loi de financement reste à cet égard une loi de sous-financement, composée en grande partie de « coups de rabot » sur les prestations.** La CFDT s'était prononcée notamment en faveur d'une compensation complète par l'État des exonérations de cotisations sociale et d'une hausse de la contribution sociale généralisée (CSG), en particulier sur les revenus du patrimoine et des placements financiers.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante



@CFDT



/la.CFDT



CFDT

Les discussions parlementaires doivent permettre de concrétiser les annonces du Premier ministre et de rééquilibrer le texte. C'est une demande du monde du travail et c'est une exigence pour sortir de la crise démocratique.